



Art-est sur image: Hors cadre

Exposition d'arts plastiques

Organisée par La Forestière ASBL, centre d'activités de jour pour adultes en situation de déficience intellectuelle et pouvant présenter un handicap associé.

Chaque année, La Forestière organise un événement artistique qui rassemble différentes structures accueillant des personnes en situation de déficience intellectuelle, qu'il s'agisse de centres d'activités de jour ou de centres d'hébergement.

Jusqu'à présent, l'exposition prenait la forme d'un concours photo. En 2026, nous proposons une nouvelle formule: une exposition collective d'arts plastiques, sans concours, mais toujours avec les mêmes objectifs:

- mettre en lumière le talent, la créativité et la sensibilité des artistes en situation de déficience intellectuelle,
- favoriser leur inclusion à travers une rencontre avec un public extérieur le plus large possible.

Informations pratiques

- **Thème de cette édition:** La huitième merveille du monde
- **Dates de l'exposition:**
 - Le vernissage se tiendra le mardi 31 mars de 16h à 19h
 - L'exposition sera également ouverte:
 - le mercredi 01/04 de 13h à 18h
 - le vendredi 03/04 de 13h à 18h
 - le samedi 04/04 de 11h à 16h
- **Lieu:** La Chapelle de Boondael, Square du Vieux Tilleul 10, 1050 Ixelles
- **Techniques et disciplines acceptées:** toutes les formes d'expression en arts plastiques
- **Inscription:** par mail à communication@forestiere.be
- **Date limite d'inscription:** 15 décembre 2025
- **Participants:** bénéficiaires des centres d'activités de jour et des centres d'hébergement pour personnes en situation de déficience intellectuelle



Présentation des œuvres:

- Seules les œuvres réalisées par les bénéficiaires seront acceptées
- Cette année, contrairement aux éditions précédentes, aucun cadre n'est prévu afin d'accueillir tous les formats et techniques. Les participants peuvent choisir la manière de présenter leurs œuvres. Si un cadre est utilisé, l'œuvre nous doit être déposée avec son cadre.
- L'équipe de La Forestière se chargera de l'accrochage. Si certaines œuvres doivent être présentées ensemble ou selon une disposition spécifique, merci de le signaler lors du dépôt.

Procédure, dépôt et retour des œuvres:

- Le nombre exact d'œuvres pouvant être exposées dépendra du nombre de centres inscrits ainsi que des formats.
- Dans un premier temps, merci d'envoyer **un dossier** par mail à communication@forestiere.be, comprenant: **des photos, les dimensions et les éventuels titres des œuvres.**
- **Date limite d'envoi du dossier:** 20 février 2026
- Après réception des dossiers, nous vous communiquerons, au plus tard le 26 février 2026, le nombre d'œuvres pouvant être exposées et combien de place sera prévue par centre, en veillant à une répartition équitable.
- **Dépôt final des œuvres:** au plus tard le 13 mars 2026, par vos soins, à l'adresse suivante: 100, rue de l'Été.
- **Retour des œuvres:** assuré par La Forestière après l'exposition.

Participation et récompense:

- Cette année, l'exposition ne prendra pas la forme d'un concours: il n'y aura donc pas de jury. Cependant, chaque participant recevra un petit cadeau de participation, ou chaque centre pourra se voir attribuer un prix symbolique, choisi et distribué par l'équipe de La Forestière (*modalités à définir*).



Résumé de l'agenda

	Date
Date limite d'inscription	15 décembre 2025
Date limite d'envoi du dossier	20 février 2026
Communication de la place disponible par centre	26 février 2026
Date limite de dépôt des œuvres finales	13 mars 2026
Vernissage	31 mars de 16h à 19h
Dates d'ouverture de l'exposition	1er avril de 13h à 18h
	3 avril de 13h à 18h
	4 avril de 11h à 16h

Responsabilités et droit à l'image

En participant, chaque centre certifie que les œuvres présentées ont été réalisées par leurs bénéficiaires et qu'aucun droit d'auteur ni droit à l'image n'est enfreint. Chaque centre garantit également avoir obtenu les autorisations nécessaires des personnes figurant éventuellement sur une photographie, ainsi que des propriétaires des lieux, œuvres, objets ou biens photographiés.

Les organisateurs se réservent le droit de photographier et de diffuser les œuvres dans le cadre de la communication liée à l'exposition et aux activités de La Forestière.